



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

Juillet 2013 N°11

Chers habitants

L'été 2013 se fait attendre. En effet les mois de mai et de juin ont été marqués par les incessantes périodes de pluie, accompagnées par une froideur ambiante. Aussi ne faut-il pas s'étonner des retards observés dans nos campagnes et nos jardins.

Mais cette période marquée par ce pessimisme ambiant, alimenté par ailleurs par la morosité économique de notre Pays a néanmoins connu localement, deux beaux rayons de soleil.

En premier lieu, notre jeune sportif Thibaut STOCLIN vient de décrocher son 8^{ème} titre de Champion de France de para-dressage. Nos plus chaleureuses félicitations pour ce nouveau titre et nos vœux les plus amicaux de réussite pour sa participation aux prochains championnats d'Europe.

En second lieu, l'Union Sportive INNENHEIM a décroché brillamment le titre de champion de son groupe et accède ainsi à la promotion d'excellence. Depuis sa création en 1947, le Club n'a jamais atteint un tel niveau dans la hiérarchie du football alsacien. Un grand merci au Président Dominique ROSFELDER, à son comité, aux entraîneurs et aux joueurs pour leurs engagements constants au sein de ce Club, pour atteindre cette belle performance sportive et assurer les fondements du Club. Par ailleurs, l'esprit formateur en direction de notre jeunesse est aussi une grande satisfaction. Nos plus chaleureuses félicitations pour cette superbe réussite sportive à l'ensemble des membres de l'U.S.I. En conjuguant les talents des uns et des autres, quelque soit le niveau occupé au sein du Club, ce dernier ne peut qu'obtenir de beaux résultats. Que la saison à venir soit porteuse de satisfaction et d'épanouissement au titre de ce nouveau challenge.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé d'engager le projet de restructuration et d'extension du bâtiment de l'école maternelle dès les vacances scolaires 2013. Sa décision était motivée par le fait que :

- l'actuel bâtiment est de type préfabriqué datant des débuts des années 70 et présentant des fenêtres dotées d'un simple vitrage
- les murs, les plafonds et la toiture ont un coefficient d'isolation très faible générant d'énormes pertes de calories en hiver et une grande chaleur en été dans les salles de classe, notamment en mai et juin par beau temps
- une mise aux normes des installations électriques s'avérait nécessaire.

En outre, compte tenu de l'obtention d'une subvention de € 150 000,- au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, des excellentes conditions financières reçues lors de l'appel d'offres portant sur l'ensemble des lots et de la faiblesse actuelle des taux d'intérêts, le Conseil Municipal a considéré que le projet portant sur le bâtiment de l'école maternelle devenait incontournable et ce malgré l'étroitesse des marges financières de la Commune et de son faible potentiel fiscal. De plus, l'enseignement à destination de nos élèves a toujours guidé notre démarche afin de donner sa chance à chacun, cette démarche étant aujourd'hui encore plus d'actualité dans le contexte économique.

Les travaux démarreront le 9 juillet 2013 avec la démolition du bâtiment et le traitement des produits amiantés. Et la livraison du bâtiment d'une surface de 417 m² est attendue pour la rentrée 2014.

L'état estimatif des travaux est de l'ordre de € 500 000,- HT plus les honoraires des missions de maîtrise d'œuvre de € 50 000,- HT. Le repli des deux salles de classe de l'école maternelle se fera dans les salles du périscolaire, étant précisé que les activités du périscolaire seront transférées dans la salle multi-activités. Cette solution a été arrêtée d'un commun accord dans l'intérêt tant des élèves que des équipes intervenantes. Une note explicative relative au fonctionnement et à l'accès aux écoles élémentaire et maternelle ainsi qu'au périscolaire sera remise aux familles pour la rentrée 2013/2014.

Pour conclure, bonnes vacances aux uns et aux autres, dans la bonne humeur baignée par un soleil retrouvé.

Cordiales salutation
Alphonse KOENIG, Maire

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Compte de gestion d'Innenheim pour l'année 2012 :

Le conseil municipal en date du 8 avril 2013 approuve le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune d'Innenheim, arrêté aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	€ 957 901,91	€ 784 696,74
Dépenses	€ 739 693,34	€ 986 177,24
Excédent	€ 218 208,57	
Déficit		€ 201 480,50
Excédent global	€ 16 728,07	

Cet excédent est reporté en compte créditeur pour l'exercice 2013 de la commune.

Malgré les importants prélèvements consécutifs à l'instauration du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources « F.N.G.I.R. » : € 118 043,- et à la forte augmentation du Fond de Péréquation des ressources intercommunales et communales « F P I C » à € 7 536,- contre € 2 524,- en 2012 et dans un objectif de ne pas pénaliser nos concitoyens en cette période de récession économique, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, a voté le maintien des taux applicables aux taxes des contributions directes en 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation 16,16%,
- Taxe foncière sur propriétés bâties 9,07%,
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 59,97%,
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 18,95%.

Le Conseil Municipal approuve le projet de restructuration et extension de l'école maternelle :

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement portant sur la reconstruction et l'extension du bâtiment de l'école maternelle à l'unanimité -1voix. (Voir éditorial de M. le Maire)

Par ailleurs, la réhabilitation du préau/bibliothèque sera engagée durant les vacances 2014, les travaux prévisionnels étant estimés à € 45 000 HT.

Une subvention de €12 300,00 a été attribuée par le Conseil Général au titre du Contrat de Territoire.

Voirie définitive du lotissement Rosenmeer III :

La voirie définitive du lotissement Rosenmeer III sera réalisée début juillet 2013.

Restructuration des deux courts de tennis :

Les terrains de tennis en gazon synthétique nécessitent un entretien permanent, et périodiquement une restructuration plus approfondie.

Les deux surfaces de jeu d'Innenheim sont en place depuis une dizaine d'année, et nécessitent à présent une remise en état pour préserver "le tapis".

Le Conseil Municipal a décidé de confier la réfection de nos deux courts de tennis à la Sté Cotennis, sise à Molsheim, pour un coût total de € 3 815,00 TTC. La Commune participera à hauteur de € 625,00 à ces travaux, le solde étant à la charge du Tennis Club.

Cette société va procéder à un décolmatage des zones compactées, au pistolet à haute pression. Puis au tamisage, ainsi qu'à l'aspiration des poussières fines, afin d'éliminer toutes les impuretés de la matière de lestage (sable de quartz). Et pour finir, remettre en place un nouveau sable de quartz propre. Cette opération va permettre de rénover, et surtout de pérenniser la surface de jeu, pour le plus grand plaisir de tous les membres du Tennis Club d'Innenheim.

Renumérotation de la Rue Saint Nicolas :

Dans un objectif d'assurer une meilleure lisibilité notamment pour les services de la Poste, de France Télécom et des services de secours, le Conseil Municipal a décidé d'une nouvelle numérotation des maisons dans la Rue Saint Nicolas. Celle-ci est devenue incontournable vu les nouvelles constructions réalisées dans cette rue depuis sa dernière numérotation datant de 1978.

De nouvelles plaques de numérotation seront donc remises aux propriétaires des maisons concernées.

Rappel concernant l'ensemble des plaques de numérotation des maisons dans le village :

Les plaques indicatrices du numéro doivent être apposées sur toutes les habitations de façon lisible.

En effet, cette formalité vise non seulement le bon acheminement du courrier mais permettra aussi aux secours d'intervenir dans des conditions optimales en cas d'urgence, surtout lors d'interventions nocturnes.

Création du lotissement Haugaerten :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) limite les surfaces urbanisables allouées aux communes pour de nouvelles constructions, dans le but d'économiser les terres agricoles et les espaces naturels. Il est notamment souhaité que soient prioritairement utilisées les zones libres ou en friches (dites « dents creuses ») à l'intérieur des agglomérations.

A Innenheim, le lieu-dit Haugaerten, situé entre la rue des jardins, la rue Saint Nicolas et la rue du Général Leclerc est représentatif de cette catégorie. Il s'agit de jardins, de vergers et de friches.

Des négociations menées par la municipalité avec les propriétaires de ces parcelles ont permis d'arriver à un accord qui autorise la mise en place d'un lotissement de trois terrains d'environ six ares chacun. Un accès sera assuré par la rue du général Leclerc. Cette opération permettra aussi de régler quelques problèmes d'assainissement dans le secteur.

Avant le début des travaux, une étude d'impact devant certifier l'absence de tout hamster sur la zone, coûtera près de € 1 900 TTC à la commune !

Informations communales :

Site de méthanisation du Lycée Agricole :

Ce site a été inauguré courant avril et est donc opérationnel. Il accepte à l'avenir les tontes de gazon des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile qui sont à déposer dans les bennes mises à disposition spécialement dans les 2 déchetteries implantées respectivement à Krautergersheim et Obernai. Il conviendra dorénavant de séparer les tontes de gazons des autres déchets verts.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales « F P I C » :

La décision de supprimer la taxe professionnelle a entraîné une profonde refonte du système de financement des collectivités territoriales. La solidarité avec les zones défavorisées, préalablement assurée par l'Etat qui réduit ses enveloppes budgétaires pour tendre à respecter les critères de Maastricht, va être transférée à la charge des Intercommunalités.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012, et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Ils sont concentrés dans les régions Ile de France – Rhône Alpes – Alsace – Provence Alpes Cote d'Azur.

Les territoires **bénéficiaires** sont notamment: Nord, Pas de Calais, Lorraine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Limousin, Corse, Outre-Mer.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et ses Communes adhérentes sont tenues de contribuer à cet effort. L'an dernier elles ont ainsi dû verser € 121 000,- chiffre qui passe à € 307 000,- pour cette année. La participation de la Commune d'Innenheim est quant à elle passée de € 2 524,- à € 7 536,-.

La taxe d'aménagement n'est toujours pas chiffrée par l'administration !

En mars 2012, la taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE).

Elle est affectée au financement des équipements publics (écoles, routes, installations sportives etc.).

La taxe concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, d'installations ou d'aménagements soumis au régime des autorisations d'urbanisme, ou qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables de travaux.

La Direction départementale en charge des territoires (DDT) n'a pas été en mesure d'établir les calculs de cette taxe depuis mars 2012. Aussi les propriétaires ayant effectué des travaux restent donc en attente de la notification officielle du montant dont ils devront s'acquitter.

DIVERS :

Mise en place de cartes d'accès aux déchèteries :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile étant réservées aux habitants de celle-ci, une vérification de la provenance des utilisateurs est nécessaire.

Afin de faciliter ce contrôle, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile informe les habitants qu'à partir du 30 septembre les déchèteries d'Obernai et de Krautergersheim seront munies de barrières automatiques. Pour y accéder, les usagers devront être en possession d'une carte d'accès personnelle qui leur sera délivrée sur demande et durant l'été.

A partir du mois de juillet et jusqu'à fin août, Trajan, Justine et Clara, trois agents saisonniers, seront sur les sites pour remettre des formulaires de demande de carte aux utilisateurs (ces formulaires sont également disponibles sur le site internet de la commune : www.innheim.fr).

Les formulaires, complétés et accompagnés d'un justificatif de domicile, pourront être remis aux agents sur les sites, envoyés par e-mail ou par courrier à la CCPO, ou simplement déposés dans la boîte aux lettres de la mairie. Après traitement de la demande, la carte sera envoyée par courrier à l'adresse du demandeur.

Collecte de vieux papiers :

Le ramassage de vieux papiers de l'année 2012 a permis de collecter 16,6 tonnes et généré un chèque de € 1 056,00 au profit de la Coopérative scolaire.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont adhéré au projet et permis cette belle collecte de vieux papiers. La prochaine collecte aura lieu **le samedi 21 septembre 2013**.

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- M. SITTLER Gilles : Construction d'une maison individuelle
et Mme SCHWOB Audrey : Lot N°6 Lotissement le " Rosenmeer III "
- EARL La Chapelle représenté : Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériel
Par M.ESCHBACH Sébastien : et le conditionnement des légumes ainsi que d'un local pour les salariés
Lieu dit « Niedermatten »
- M.MURER Jeannot : Construction d'un garage 8 Rue de la 1^{ère} Armée
- M.OBERRIEDER Hubert : Démolition d'une maison et de ses dépendances :
32, Rue du Général De Gaulle
- M.URBAN Robert : Démolition d'une maison et des ses dépendances
12, Rue de la 1^{ère} Armée

Manifestations du 1er juillet 2013 au 30 novembre 2013 :

5 juillet	: Don du Sang :	Salle polyvalente
7 juillet	: Grand concours de Pêche:	A.P.P.I
13 juillet	: Bal de la Fête Nationale :	Comité de gestion
14 juillet	: Distribution des brioches à la Mairie à 11h	
18 août	: Concours de Pétanque :	Pétanque
23 août	: Marché Paysan nocturne	
7 septembre	: Loto :	U.S.I.
8 septembre	: Portes Ouvertes Tennis :	T.C.I.
15 septembre	: Pêche à la grosse truite	A.P.P.I
22 septembre	: Pêche à la grosse truite	A.P.P.I
12 octobre	: Soirée « les années 80 » :	U.S.I.
20 octobre	: Marche d'automne	A.S.C.I.
27 octobre	: Chasse aux bonbons	Pompiers
29 novembre	: Don du sang	Salle polyvalente